

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme 91/155/CCE - 2001/58/CE - Belgique

Regain

00086146 00 Revision: 1

2 juli 2002

Page: 1 / 5.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification du produit:

Regain
nettoyant pour sols

Identification de la société/entreprise:

Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
Havenlaan 4 Ravenshout Bed. 4 210
3980 Tessenderlo
Tél.: 013 670 511

Téléphone d'urgence :

Centre d'antipoison : Tél. : 070 245 245
Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L. : 24/24 : Tél : 013 670 670

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Indication des composants (conformément à la recommandation C.E.E. 89/542:

moins de 5%: Tensio-actifs non ioniques, NTA,
autres composants: solvants

Indication des composants:

<1 % sodium hydroxide

Symbole: C

R-Phrases: 35 EINECS: 215-185-5

>1-5 % sodium métasilicate

Symbole: C

R-Phrases: 34-37 EINECS: 229-912-9

>1-5 % 2-butoxy-éthanol

Symbole: Xn

R-Phrases: 20/21/22-37 EINECS: 203-905-0

>5-15% 2-aminoéthanol

Symbole: Xn

R-Phrases: 20-36/37/38 EINECS: 205-438-3

>1-5 % nitrilotriacétate

Symbole: Xi

R-Phrases: 36 EINECS: 225-768-6

>1-5 % isotridecanol ethoxylate

Symbole: Xn

R-Phrases: 22-41 EINECS: polymer

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

4. PREMIERS SECOURS

après Inhalation:

Air frais.

après contact avec la peau:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme 91/155/CCE - 2001/58/CE - Belgique

Regain

00086146 00 Revision: 1

2 juli 2002

Page: 2 / 5.

Rincer à l'eau courante.

après contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec d'eau courante pendant 10 minutes. Appliquer un pansement avec de la gaze stérile. Consulter un ophtalmologiste.

après ingestion:

Boire 1 à 2 verres d'eau, une assistance médicale est immédiatement nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction utilisables appropriés

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
aucun connu

Risque particulier résultant de l'exposition au produit,
en tant que tel, aux produits de la combustion, aux gaz produits:
aucun connu

Équipement de protection spéciale pour le personnel préposé
à la lutte contre le feu:

Pas de mesure spéciale nécessaire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout.

Méthode de nettoyage/d'adsorption:

Mélanger avec une matière absorbante les liquides (sable, tourbe, sciure).

Autres données:

Diluer par petites quantités avec beaucoup d'eau puis rincer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Stockage:

Stocker selon la Législation de stockage en vigueur.
(NL: CPR 15-1, Vlaanderen: vlarem II bis)

Maintenir les emballages fermés hermétiquement, Stocker dans un endroit frais dans l'emballage d'origine,

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme 91/155/CCE - 2001/58/CE - Belgique

Regain

00086146 00 Revision: 1

2 juli 2002

Page: 4 / 5.

Informations concernant l'élimination:

Les tensio-actifs contenus dans le produit sont en moyenne biodégradables au moins de 90% selon l'ordonnance sur les agents de surface (Tensid. du 04.06.1986) de la législation portant sur les détergents et les nettoyeurs (WRMG)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination possible en observant les prescriptions des autorités locales sur l'évacuation des eaux communales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Aucun danger selon les règlements RID/ADR, GGVS/GGVE, (Transport terrestre français - ADR), ADNR, IMDG, ICAO-TI/IATA-DGR.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification et étiquetage selon l'arrêté royal réglementant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses en vue de leur mise sur le marché ou de leur emploi:

Symboles de danger:
Xi Irritant

Phrases R:
R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S:
S 25: Éviter le contact avec les yeux.
S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec d'eau et consulter un spécialiste.
S 28: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.

Prescriptions nationales:

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

R 20: Nocif par inhalation.
R 20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 41: Risque de lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme 91/155/CCE - 2001/58/CE - Belgique

Regain

00086146 00 Revision: 1

2 juli 2002

Page: 5 / 5.

NL : environmental classification system (ABM) : 11 B

Info: Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.
R&D
Havenlaan 4 Ravenshout Bed 4 210
3980 Tessenderlo
Tel : 00 32 (0) 13 670 612